

La Réserve Civile, c'est quoi ? C'est un dispositif d'**engagement civique** qui s'adresse aux associations et organismes à but non lucratif de droit français, aux personnes morales de droit public (collectivités territoriales, établissements publics), et aux services de l'État. Ces organismes d'accueil proposent des missions ponctuelles, en faveur de l'intérêt général et incarnant les valeurs de la République.

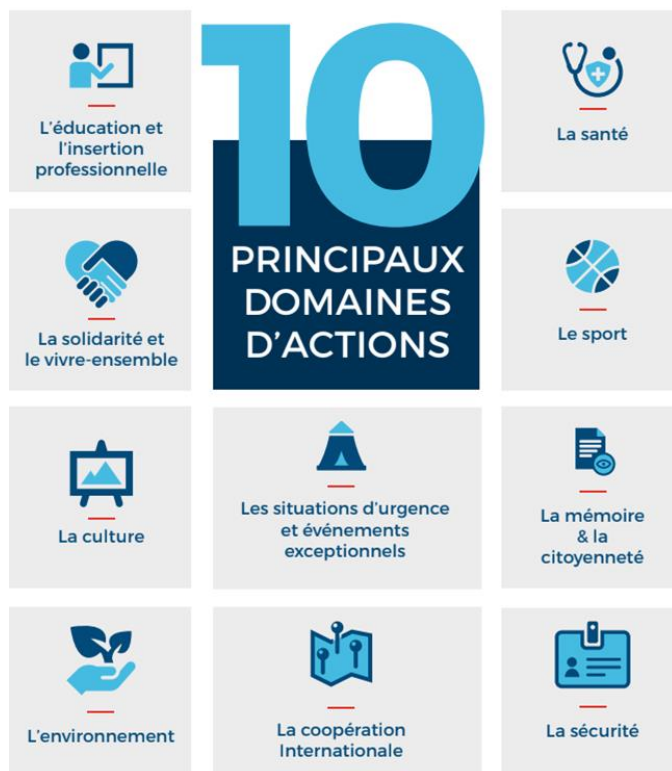
C'est pour ... ? Tous les résidents du territoire français, âgés de plus de 16 ans peuvent devenir réservistes. La Réserve Civile est basée avant tout sur la motivation des personnes. Les réservistes sont affectés sur des missions selon leurs souhaits, leurs disponibilités et leurs savoir-faire.

Est-ce indemnisé ? Non.

Quelle durée d'engagement ? Les missions peuvent être courtes ou longues, ponctuelles ou récurrentes, en fonction des besoins des organisations et des envies des bénévoles.

Quel socle légal ? Une charte cadre les obligations et engagements des organismes d'accueil, ainsi que des réservistes (<https://www.jeveuxaider.gouv.fr/charte-reserve-civique>).

Quels domaines d'action ?



Pour proposer des missions en tant qu'organisme d'accueil ou devenir réserviste, rendez-vous sur :
⇒<https://www.jeveuxaider.gouv.fr>←